

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 09 NOVEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 03 novembre 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert LECOCQ, Marianne IRIARTE-HUET, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU.

**POUVOIRS :**

Robert LECOCQ donne pouvoir à François NEBOUT,  
Marianne IRIARTE-HUET donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Jean Leopold SIWE-NANA donne pouvoir à André LANDREAU,  
Mallory PEYRONAUD donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,  
Hassen SFAR donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,  
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS,  
Cédric JEGOU donne pouvoir à Claudine DUMARGUE.

**MEMBRES ABSENTS :**

Marie-Laure DUMONT, Lhoussaine BOUFARHA, Sabrina BURON, Louis-Adrien DELARUE.

Monsieur William JACQUILLARD a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le 17/11/2022

ID : 016-211603741-20221109-2022\_113-AR

**N° 2022-113- Vie Culturelle - Demande de subvention au département en faveur de la programmation culturelle**

*Synthèse : Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour demander une subvention au Département en faveur de la programmation culturelle comme cela avait été fait l'année dernière.*

La Mairie peut à nouveau prétendre au concours financier du Département de la Charente en faveur de sa programmation culturelle.

- Pour rappel, la Mairie a bénéficié, en 2022, d'une aide du Département de 9 000 €, en faveur des actions culturelles (expositions, spectacles, concerts, ateliers Arts et Cie) programmées à Soëlys et à l'espace Matisse, et ce au regard la diffusion des spectacles issus des pratiques amateurs et professionnelles, accueillis dans des conditions techniques identiques ;

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant et à encaisser cette subvention.**

**Fait et délibéré en mairie, le 09 novembre 2022.**

Le maire,



**François NEBOUT**